



Notaire refuse de realiser un compromis mais promesse

Par **weload**, le **28/03/2017** à **01:07**

Bonjour,

Je viens de mettre en vente ma maison et j'ai trouvé un acheteur, de particulier à particulier.

Je prends alors contact avec 2 [barre]cabinets[/barre] études de notaire pour la signature d'un compromis : les 2 m'annoncent ne faire que des promesses de vente mais pas de compromis de vente. (Justification sommairement donnée : rétractation plus facile et "c'est la politique de notre cabinet" pour abréger la conversation...)

De mon côté je préférerais un compromis car si j'ai bien compris, cela engage les 2 parties alors que la promesse de vente ne m'engagerait que moi le vendeur.

Je ne comprends pas cette position des notaires :

Quel serait mon avantage en tant que vendeur d'une promesse de vente plutôt qu'un compromis ?

Se pourrait-il que ce soit pour une question de frais ?

Cordialement